

Marché des petits veaux

# Inséminations ciblées avec des races à viande

Pour le commerce de veaux, adapter les commandes à une offre incertaine représente un vrai défi. On cherche dès lors à évaluer, au préalable, la qualité des animaux annoncés avec plus de précision. Divers systèmes incitatifs servent à encourager la production de veaux race à viande de haute qualité.



Gilbert Cherbuin

Les marchés des petits veaux organisés par Anicom ont lieu deux fois par semaine. Les animaux annoncés avant midi le jour précédant sont transportés par Anicom le jour du marché. Les animaux inscrits sont répartis et intégrés aux diverses tournées de ramassage. Lors de l'organisation des tournées, Anicom veille à ce que ces dernières soient aussi courtes que possible, de manière à ce que les veaux restent le moins longtemps possible en camion.

## Une planification difficile

Pour la personne responsable, les préparatifs du marché des petits veaux débutent déjà avant la réception des inscriptions. L'offre approximative est évaluée et comparée aux commandes reçues. Outre le nombre d'animaux, le défi consiste également à évaluer leur qualité et à adapter l'offre aux commandes des engraisseurs. Quand l'offre ne permet pas de répondre exactement aux commandes passées, il est appréciable de pouvoir compter sur des engraisseurs qui font preuve de flexibilité et de compréhension. L'attribution définitive ne peut s'effectuer que sur la place du marché, lorsque les petits veaux sont effectivement présents sur place. On cherche actuellement à ce que les exploitations de naissance

annoncent, dès l'inscription, le sexe des veaux qu'elles vont livrer et qu'elles indiquent s'il s'agit de races à viande ou de races laitières. Ces informations supplémentaires permettraient une planification plus efficace et une répartition des inscriptions en fonction des commandes.

## Sur la place aux petits veaux

Une fois arrivés sur les places de commerce régionales, les animaux sont soit pesés directement, soit placés dans un box d'attente. Dans les boxes généreusement paillés, les veaux reçoivent de l'eau fraîche et du foin à volonté.

Sur la balance, le code barre des marques auriculaires de chaque animal est scanné. Une fois que le code barre a été lu, toutes les informations concernant l'historique de l'animal (origine, race, ascendance, âges et séjours) sont disponibles. Le poids est transféré automatiquement dans le système. Le marchand de bétail taxe la qualité de l'animal manuellement. En plus de cela, chaque veau est soumis à un contrôle de santé. Ce contrôle inclut une évaluation optique de l'état général de l'animal ainsi

**Chaque éleveur de vaches laitières doit être conscient de la valeur de ses petits veaux et accorder une grande importance au capital qu'ils représentent.**

qu'un contrôle du nombril, des articulations et des membres pour s'assurer qu'il n'y a pas d'inflammations. En plus de cela, on vérifie si l'animal a des abcès, des dartres ou des poux.

Les anomalies éventuelles sont inscrites sur le bulletin de livraison pour que l'exploitation ayant vendu l'animal et celle qui l'a acheté soient informées. Les veaux sont ensuite triés en fonction de leur taxation et de leur sexe avant d'être livrés par groupes dans les exploitations d'engraissement. Les réclamations éventuelles concernant les animaux doivent être communiquées dans un intervalle maximal de 48 heures après la livraison.

Le soir même du jour de livraison, les exploitations de naissance reçoivent, par e-mail, le poids et la taxation des veaux d'engraissement livrés.

## L'ascendance influence la taxation

Les veaux de qualité AA (veaux d'engraissement à forte prédominance viande) sont des animaux de croisement dont le père est un taureau race à viande pure. Les animaux AB (veaux à prédominance viande moyenne à forte) conviennent bien pour l'engraissement de gros bétail et de veaux. Il s'agit en général d'animaux issus de races à deux fins ou dont le père a 50% de sang race à viande. Les petits veaux des catégories A+ (veaux d'engraissement à prédominance viande) et A (veaux d'engraissement à faible prédominance viande) sont dirigés dans l'engraissement de veaux. Chaque veau doit être âgé de plus de 21 jours au moment de quitter son exploitation de naissance. Le poids idéal varie entre 70 et 80 kilos. Les petits veaux qui pèsent moins de 70 kilos ou qui ont plus de 56 jours sont grevés d'une déduction de prix.

## Il y a race à viande et race à viande

Les animaux mâles AA sont destinés à l'engraissement de gros bétail, alors que les animaux femelles AA (AAF) sont affectés à l'engraissement bovin ou à l'engraissement de veaux. On privilégie les animaux de croisement ayant des pères de race Limousine ou Angus, ces races offrant les meilleures prédispositions pour l'engraissement de gros bétail. Comme ils développent une forte charnure, les animaux Angus femelles conviennent bien pour un engraissement plutôt extensif. Les taureaux Simmental-Beef et Brune suisse originale-Beef sélectionnés pour leur performance charnée conviennent également pour des inséminations impliquant des races d'engraissement.

Les animaux de croisement issus de taureaux race à viande à maturité tardive comme le Charolais, la Blonde d'Aquitaine, le Piémontais et le Blanc bleu belge sont moins appréciés des engraisseurs de gros bétail. Pour les exploitations laitières, les exploitations ciblées avec des taureaux race à viande sont parfaitement judicieuses, surtout

si les petits veaux sont commercialisés pendant les mois d'été au cours desquels l'offre est restreinte. En collaboration avec Swissgenetics et Vianco, Anicom a lancé le projet

### Les réclamations éventuelles concernant les animaux doivent être communiquées au plus tard dans les 48 heures suivant la livraison.

Veos. Dans le cadre de ce projet, chaque exploitation de naissance livrant un veau AA ou AAF reçoit un bon d'insémination de Swissgenetics pour un taureau race à viande testé de la race de son choix.

#### Des veaux de valeur

Les éleveurs de vaches laitières doivent être conscients de la valeur de leurs petits veaux et accorder une grande importance au capital qu'ils représentent. Les petits veaux ne sont pas du tout un produit annexe de la production laitière et requièrent autant d'attention que les

veaux d'élevage. Indépendamment de l'ascendance des petits veaux, l'hygiène appliquée dans l'exploitation de naissance est une condition impérative pour disposer de veaux en bonne santé et affichant une bonne croissance. Une litière sèche, des ustensiles de buvée propres et un apport en lait suffisant devraient être la règle. Pour que le jeune veau puisse développer une immunité de base correcte, il est primordial que la première absorption de colostrum intervienne le plus rapidement possible après la naissance.

L'augmentation de la limite de poids de 75 à 80 kilos est positive pour les veaux. Les animaux livrés sur les places de commerce sont nettement plus lourds et en meilleure santé. Toutes les parties bénéficient ainsi d'animaux sains, tant l'exploitation de naissance que l'engraisseur. ■



*Sur les marchés de veaux hebdomadaires, chaque animal est pesé. Une fois le code barre scanné, toutes les informations concernant l'historique de l'animal apparaissent.*

*Photo: Anicom*

**Auteur**  
Gilbert Cherbuin,  
Commerce Anicom SA,  
1530 Payerne



Qualité des petits veaux

# Un avantage pour tous

Les exploitations d'engraissement ont besoin de veaux de haute qualité basés sur des animaux en bonne santé et affichant une solide croissance. Les exploitations de naissance ont elles aussi tout intérêt à disposer de tels veaux. Ce sont elles qui posent les jalons indispensables à l'obtention de veaux de qualité en optant pour la race de taureau appropriée au moment de l'insémination et en les élevant correctement. Dans l'interview qui suit, Josef Schmid, qui installe chaque année près de 200 petits veaux dans son étable, explique à quoi il est particulièrement attentif chez ces derniers.



**Christian  
Blaser**



**Jonas  
Salzmann**

Chaque année, en Suisse, près de 350 000 veaux quittent les exploitations laitières où ils sont nés pour rejoindre une exploitation d'engraissement spécialisée. Ces veaux sont un maillon essentiel pour l'ensemble de la branche, raison pour laquelle leur approvisionnement joue un rôle essentiel, dès la naissance.

## Avant la naissance

S'agissant de la qualité des petits veaux, les exploitations laitières sont incontestablement le maillon le plus

important. Le premier jalon est posé lors de l'insémination. En recourant à la semence sexée, chaque exploitation conventionnelle peut inséminer ses vaches à haut potentiel génétique de manière à ce que celles-ci donnent naissance, dans 90% des cas, à une remonte d'élevage. Cette façon de procéder permet d'inséminer le reste du troupeau avec des taureaux race à viande comme des Limousin ou des Angus. Plusieurs prestataires de génétique disposent de semence mélangée composée de deux ou trois taureaux de race d'en-

graissement (p. ex. Silian ou Lian). La semence sexée est aussi disponible pour les races à deux fins, comme la Race brune originale et la Simmental. Plus les vaches d'un même troupeau vivent longtemps, plus le taux de remonte nécessaire est faible et plus la part de vaches pouvant être inséminées avec des races à viande est élevée. L'écart de prix entre les petits veaux AA (veaux très charnus) et A (veaux peu charnus) est souvent de l'ordre de cinq francs par kilo de poids vif (PV). Pour un PV de 80 kg, cela représente un écart de



*Les premières semaines dans l'exploitation de naissance sont décisives pour le développement du futur bovin d'engraissement.*

*Photo: Jonas Salzmann*

400 francs. L'affouragement pratiqué pendant la phase de tarissement est un autre élément décisif pour qu'un veau soit en bonne santé à sa naissance. Un affouragement conforme aux besoins de la phase de tarissement et basé sur un approvisionnement en minéraux et en vitamines adapté est bénéfique pour la vache, améliore la qualité du colostrum et contribue au bon développement du veau à naître. Lorsque les veaux récemment arrivés à l'étable souffrent de problèmes de santé, il est donc particulièrement important d'analyser de près l'approvisionnement des vaches tarées.

#### **Une règle absolue**

Un approvisionnement suffisant en colostrum est essentiel pour que chaque nouveau-né soit en bonne santé dans son exploitation de naissance, puis dans l'exploitation où il sera engraisé. Pour ce faire, on applique la règle des 3 Q. « Quickly »: le plus rapidement possible. Cela si-

gnifie que le veau doit recevoir du colostrum au cours de ses deux premières heures de vie, voire au plus tard dans les quatre heures suivant sa naissance.

« Quantity »: la bonne quantité. Cela signifie qu'il faut distribuer assez de colostrum. Quatre litres correspondent à l'objectif à atteindre. Selon diverses études scientifiques, entre 40 et 60% des veaux ne consomment pas suffisamment de colostrum lorsqu'ils restent sans surveillance auprès de leur mère.

« Quality »: qualité du colostrum. Celle-ci peut être évaluée de manière simple à l'aide d'un réfractomètre. Dès que la valeur mesurée (BRIX) est supérieure à 22%, on part du principe que le colostrum est de bonne qualité. S'il est disponible en quantité suffisante, un lait d'une telle qualité devrait systématiquement être congelé. L'hy-

giène de traite et la propreté des ustensiles utilisés pour nourrir les veaux font partie intégrante de l'aspect « Quality ». On évitera de distribuer du colostrum contenant trop de germes.

#### **Une buvée correcte**

A l'image des veaux d'élevage, les petits veaux commercialisés devraient aussi avoir une programmation métabolique. Un régime de buvée intensif contribue à ce que les veaux destinés à la production carnée soient, toute leur vie durant, très résistants tout en affichant des

accroissements journaliers plus élevés. Une buvée intensive signifie que les veaux ingèrent au moins 8 litres de lait par jour. Ainsi, les veaux se développent mieux et peuvent donc

quitter plus tôt l'exploitation de naissance. Les veaux habitués à consommer des quantités de lait im-

## **L'approvisionnement en colostrum est décisif.**



**Bovins d'engraissement sur l'exploitation Schmid à Ramsen. Ils ont été installés à l'étable en tant que petits veaux.**

Photo : Christian Blaser

portantes s'adaptent aussi plus facilement dans l'exploitation d'engraissement. Dans l'exploitation de naissance, les veaux devraient être abreuvés à la tétine. Il faut que celle-ci offre assez de résistance. En effet, à leur arrivée, les veaux doivent souvent téter une tétine neuve sur laquelle ils doivent beaucoup tirer. La meilleure solution consiste à abreuver les petits veaux au DAL. Un DAL permet d'élever des veaux d'élevage et des petits veaux au sein d'un même groupe tout en leur distribuant des quantités différentes. En plus de cela, au DAL, les veaux sont habitués à ne recevoir qu'une quantité de lait limitée par repas. Les veaux habitués à deux buvées par jour doivent s'habituer au DAL à leur arrivée dans l'exploitation d'engraissement, ce qui représente un défi.

## Exploitation d'engraissement

### Age et poids

L'exploitation de naissance décide de l'âge auquel elle commercialise ses veaux. Pour l'engraisseur, outre le poids, l'âge des petits veaux est un autre facteur décisif. Un veau de 80 kg de PV et âgé de 30 jours est vendu aux mêmes conditions qu'un veau de 80 kg âgé de 55 jours. Il faut néanmoins s'attendre à ce que les performances d'engraissement de

ces deux veaux diffèrent totalement. Avec un poids vif à la naissance de 45 kg, le premier a enregistré un accroissement journalier de 1,16 kg contre 0,63 kg pour le second. En réceptionnant un veau, l'engraisseur sait déjà si ce dernier a été nourri correctement ou non dans son exploitation de naissance. Cela implique toutefois que l'exploitation de naissance ait inscrit la date de naissance exacte et qu'elle ait estimé correctement le poids à la naissance.

### Souhaits des engraisseurs

Josef Schmid gère une exploitation à Ramsen. Il y engraisse 200 veaux par an, à raison de douze animaux par lot. Lors de l'installation à l'étable, les veaux sont traités contre les ectoparasites et vaccinés contre la grippe bovine. A ce sujet, Josef Schmid formule un premier souhait à l'intention des exploitations de naissance, à savoir que ces dernières vaccinent leurs veaux. La vaccination dans l'exploitation de naissance, de préférence au cours de la deuxième semaine de vie, est une mesure efficace pour prévenir les pneumonies au cours des deux premières semaines dans l'exploitation d'engraissement. Interrogé pour savoir à quoi correspondrait selon lui un petit veau

idéal, Josef Schmid répond : « En arrivant chez nous, les petits veaux devraient peser au moins 75 kg. » Les veaux concernés devraient être issus d'un taureau race à viande (100%). « Les veaux issus des doses Silian (sperme mélangé) conviennent bien, les trois races de taureaux présentant de bonnes caractéristiques pour l'engraissement », explique-t-il. Il préfère aussi les veaux provenant d'exploitation qui ne distribuent si possible pas de lait acidifié et qui nourrissent leurs veaux à la tétine. Le commerce est une affaire de confiance. Josef Schmid doit donc pouvoir s'appuyer sur les informations qui lui sont communiquées en matière de poids, de race et d'âge. D'un point de vue éthologique, il estime qu'il n'est pas judicieux de renvoyer un animal malade et de lui faire subir un nouveau transport. « Il faudrait tout simplement éviter de charger de tels veaux dans

**« Je souhaite que les exploitations de naissance vaccinent leurs veaux. »**

Josef Schmid, Ramsen

l'exploitation de naissance. » L'agriculteur pense que cette responsabilité est du ressort de l'exploitation de naissance et du commerce d'animaux. « La qualité doit être en adéquation avec le prix auquel je paie mes petits veaux. »

L'engraisseur est d'avis qu'il existe un certain potentiel d'amélioration en ce qui concerne les transports. Pour que les veaux soient en bonne santé lorsqu'ils arrivent dans l'exploitation d'engraissement, il est par exemple important que les temps de transport soient courts. « Un chauffeur devrait savoir ce qu'il charge. » Si les veaux sont transportés par temps de pluie, il faut veiller à ce qu'ils ne soient pas mouillés pendant le transport.

« En fait, chaque éleveur sait parfaitement comment nourrir ses veaux. Un approvisionnement suffisant en colostrum après le vêlage est assurément une règle de base essentielle. D'une manière générale, on ne devrait vendre que les animaux que l'on achèterait volontiers pour soi », conclut Josef Schmid. ■

### Auteurs

Christian Blaser, spécialiste Toro au service technique UFA, 9245 Oberbüren  
Jonas Salzmann, marketing UFA, 3360 Herzogenbuchsee